

SOIRANS

N°21 Avril/Mai/Juin 2013

INFO



LA LETTRE DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce deuxième numéro « Info Soirans » 2013 consacre une place importante aux décisions du Conseil Municipal, notamment la présentation des différents budgets qui reflètent les orientations générales et les projets de la Commune.

Le vote de ces budgets s'inscrit encore cette année dans un contexte difficile sur le plan national et international ; les contraintes économiques sont nombreuses et beaucoup d'entre vous le ressentent et rencontrent des difficultés. L'ensemble de l'équipe municipale en a pleinement conscience. C'est donc avec responsabilité et lucidité que nous avons voté le budget 2013.

Pour la 7ème année consécutive, le Conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cette stabilité des impôts locaux est possible grâce notamment aux recettes forestières et à la gestion rigoureuse des différents budgets. Le gel des aides publiques nous oblige cependant à rechercher sans cesse des économies tout en faisant en sorte de maintenir le développement de la Commune.

En 2012, les investissements ont été concentrés sur la sécurité, l'accessibilité et la santé (radars pédagogiques, liaison piétonne, défibrillateur) et dédiés, pour une part, à la préparation du projet de logements et d'atelier municipal. Nous allons lancer en 2013 un programme de travaux ambitieux comprenant principalement la réhabilitation de la « maison Bonnaire » avec la création de quatre logements BBC (basse consommation énergétique), la construction d'un atelier municipal et l'installation d'un nouvel abri-bus devant la Mairie, permettant de supprimer celui situé à hauteur du 2 Grande-rue, mal adapté, vétuste et source de nuisances pour les riverains. En raison de l'étalement des aides (Etat, Région, Département) et pour une meilleure gestion des finances communales, les travaux seront répartis sur deux années.

Parallèlement le lotissement « Les jardins d'Oz » est en cours d'aménagement : création des voiries, installation des réseaux, édification d'un merlon en bordure de la rue Nationale, ... Les premières constructions pourraient débuter dès l'été.

Avec le Conseil municipal, nous souhaitons, en investissant, jouer pleinement un rôle moteur de soutien à l'économie locale et à l'emploi, tout en préservant une situation financière communale saine, grâce à notre bonne gestion des deniers publics, afin de servir au mieux le bien-vivre dans notre village.

Jean-Paul VADOT
Maire de Soirans

Président de la Communauté
de Communes Auxonne Val de Saône

8 MAI 2013

Le 68ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 sera commémoré par une cérémonie au Monument aux Morts le



MERCREDI 8 MAI à 11 h 30.

La population est invitée à se joindre à l'hommage du Conseil Municipal. La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur en Mairie.

Dans ce numéro

- | | |
|--------------------------------|------|
| - Compte rendu du conseil | P. 2 |
| - Finances communales | P. 3 |
| - Tri déchets au cimetière | P. 4 |
| - Amélioration énergétique ... | P. 4 |



Vous allez découvrir à nouveau sur l'espace vert derrière la salle Georges Brassens, pendant quelques jours, cette structure connue...

Le **Foyer Rural** vous propose sa célèbre

Soirée Cabaret

LE SAMEDI 25 MAI à partir de 20h00

Début du spectacle à 20 h 30. Programme varié : danse (jeunes et moins jeunes), théâtre, chants...

Alors venez très, très nombreux encourager vos artistes locaux, et surtout n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Le Vide-Greniers aura lieu le 30 Juin 2013.

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1er trimestre 2013

Le Conseil municipal :

- **A décidé** de renouveler les contrats de location de la chasse au bois sur les propriétés forestières communales situées au Nord de la voie ferrée, sur une base de 107 ha à la Société de Chasse de Soirans et celles situées au Sud de la voie ferrée, sur une base de 67 ha à l'Amicale des Chasseurs Habitants Soirans et a fixé les différentes conditions de location.

- **A précisé la délibération du 3 octobre 2012**, concernant l'avant-projet définitif de rénovation et d'aménagement de la « Maison Bonnaire », acquise en 2008, composée à l'heure actuelle d'un grand logement insalubre, inoccupé, et ses annexes (cellier, petit garage et grenier), **a approuvé** le programme de réhabilitation du logement insalubre en 3 logements locatifs, pour un coût total estimé de 349 002.88 € HT, dans le cadre d'une opération conventionnée PALULOS (Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale), **a sollicité** l'agrément de l'État, a sollicité l'aide financière de la Région Bourgogne dans le cadre des dispositifs « Villages Avenir », logements BBC, soit 120 000 € (40 000 € par logement), **a sollicité** l'aide financière du Département de la Côte d'Or, dans le cadre du Contrat Ambitions Côte d'Or signé avec la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, soit 90 000 € (30 000 € par logement) ;

- **A approuvé**, dans le cadre du même avant-projet définitif, l'aménagement dans les combles de la « Maison Bonnaire », d'un logement locatif T3, BBC, qui ne peut pas bénéficier du dispositif PALULOS, pour un coût total estimé de 101 574.48 € HT, **a sollicité** l'aide financière de la Région Bourgogne dans le cadre des dispositifs « Villages Avenir », logements BBC, soit 40 000 €.

- **A pris connaissance** de l'avant-projet définitif de construction d'un local technique à usage d'atelier communal, sur la parcelle cadastrée AA 63, propriété communale, à proximité du projet de logements BBC de la « Maison Bonnaire », **a approuvé** le devis descriptif et estimatif d'un montant de 114 912.64 € HT, a sollicité une subvention auprès du Conseil Général de la Côte d'Or (travaux dans les bâtiments communaux non protégés), en deux tranches : 21 350 € en 2013 et 12 350 € en 2014, **a sollicité** une subvention auprès de l'Etat de 34 450 € dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), programme 2013 – Bâtiments abritant des ateliers communaux.

- **A autorisé** Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent (2012), avant le vote du Budget 2013.

- **A pris connaissance** du contenu connu de la réforme des rythmes scolaires (primaire et maternelle) tel qu'il est présenté dans le décret du 26 janvier 2013 et des informations transmises par Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et Madame l'Inspectrice d'Académie, **a constaté** que la situation est complexe en raison de la compétence communautaire pour les activités périscolaires et départementale pour les transports, mais aussi en raison des incertitudes sur l'heure supplémentaire de temps libre dégagée chaque jour, a considéré qu'il était nécessaire de se concerter avec toutes les parties prenantes, les collectivités, les enseignants, les personnels et les parents d'élèves, ... et **a donc demandé**, en accord avec le SIVOS, pour une bonne préparation, le report à la rentrée 2014 de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

- **A approuvé** le compte administratif et le compte de gestion 2012 du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : 289 713.55 €
Recettes de fonctionnement : 341 719.35 €
Excédent de fonctionnement reporté : 1 567.21 €
Dépenses d'investissement 116 881.94 €
Déficit d'investissement reporté : 75 364.81 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 157 000.00 €
Recettes d'investissement : 154 922.27 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 175 901.00 €

Excédent global en fin d'exercice : 35 149.53 €

BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

Dépenses de fonctionnement : 11 792.97 €
Recettes de fonctionnement : 31 422.40 €
Excédent de fonctionnement reporté : 27 742.09 €
Dépenses d'investissement 18 094.84 €
Déficit d'investissement reporté : 15 908.49 €
Recettes d'investissement : 17 228.49 €

Excédent global en fin d'exercice : 30 596.68 €

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

Dépenses de fonctionnement : 81 401.15 €
Recettes de fonctionnement : 55 708.11 €
Excédent de fonctionnement reporté : 138 559.22 €
Dépenses d'investissement 36 354.03 €
Déficit d'investissement reporté : 30 952.26 €
Recettes d'investissement : 50 392.42 €

Excédent global en fin d'exercice : 95 952.31 €

- **A décidé d'allouer les subventions suivantes**, d'un montant total de 746 € : Foyer Rural de Soirans : 300 €, Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : 76 €, Foyer socio-éducatif du Collège de Genlis : 100 €, Centre de Formation des Apprentis du CFA de la Noue : 120 €, Association genlissienne de Basket Ball : 90 €, Association Easy Dance, Genlis : 60 €.

- **A voté les taux d'imposition de 2013 des taxes directes locales** comme suit, **sans augmentation par rapport à 2012**, pour un produit attendu de 136 118 € :

- Taxe d'Habitation : 13.54 %
- Taxe Foncière Bâti : 12.21 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 28.87 %

• Cotisation Foncière des Entreprises : 16.17 %

et a pris acte des compensations qui s'élèvent à 2 377 €, des montants prévisionnels de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit 8 031 €, de l'IFER l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, soit 4 715 € **et du prélèvement Fonds National de Garantie de Ressources** qui s'élève à 33 274 €, entraînant un produit net de 117 967 €.

- **A approuvé** le programme d'actions 2013 pour la gestion durable de la forêt communale, concernant les parcelles n° 1, 5, 10, 42a1, 27, 28 et 35 : entretien de cloisonnements sylvicoles, dégagement manuel de plantation, dégagement mécanisé de semis, broyage, interventions diverses, pour un montant total de 16 557.82 € HT,

- **A approuvé** un projet d'installation d'un nouvel abri-bus, Grande-rue, en face de la Mairie, en bordure de la place publique du Meix de la Cure, permettant de supprimer celui installé à hauteur du 2 Grande-rue, mal adapté, vétuste et source de nuisances pour les riverains, comprenant la réalisation d'une plateforme et la construction d'un abri-bus préau à ossature bois, d'un montant total estimé à 3 020 €, **a sollicité** une subvention de 1 510 € (50 % du montant HT) auprès du Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif « Villages Côte d'Or ».

- **A approuvé** le Budget Primitif 2013 du budget principal et des budgets annexes Le Meix de la Cure et Gestion forestière.

BUDGET PRINCIPAL

- section de fonctionnement équilibrée à 345 211.00 €
- section d'investissement équilibrée à 652 678.00 € : maîtrise d'œuvre, travaux d'aménagement de 4 « logements », construction d'un atelier municipal, installation d'un abri-bus et remboursement d'emprunts.

BUDGET ANNEXE LE MEIX DE LA CURE

- section de fonctionnement équilibrée à 63 577.00 €
- section d'investissement équilibrée à 37 275.00 € (remboursement d'emprunts pour la construction de logements, divers)

BUDGET ANNEXE GESTION FORESTIERE

- section de fonctionnement en suréquilibre de 44 000.00 €
 - dépenses = 71 252.00 €
 - recettes = 115 252.00 €
- section d'investissement équilibrée à 52 714.00 € (travaux de conversion forestière, remboursement d'emprunts pour acquisition de forêt et divers).

LES FINANCES COMMUNALES

Pour faciliter la lecture, les différents budgets (budget général et budgets annexes) sont présentés de manière cumulée :

- **le budget principal** prend en charge le personnel communal, les travaux d'entretien, les frais de gestion générale et de fonctionnement, les charges intercommunales, les équipements, les travaux de bâtiment, de voirie et de réseaux. Les Ecoles sont gérées, grâce à des contributions communales, par le SIVOS et les accueils périscolaires et de loisirs et la restauration scolaire sont gérés directement par la Communauté de Communes. Les deux structures disposent de personnel mis à disposition, allégeant ainsi certaines charges communales.

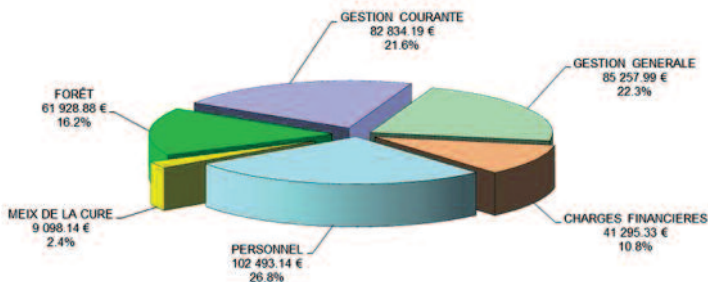
- **le budget annexe « Le Meix de la Cure »** gère notamment la location des logements communaux pavillonnaires, les travaux d'entretien et le remboursement des emprunts liés à la construction,

- **le budget annexe « Forêt »** gère les travaux de conversion forestière, les ventes de bois et le remboursement des emprunts liés à l'acquisition de forêt.

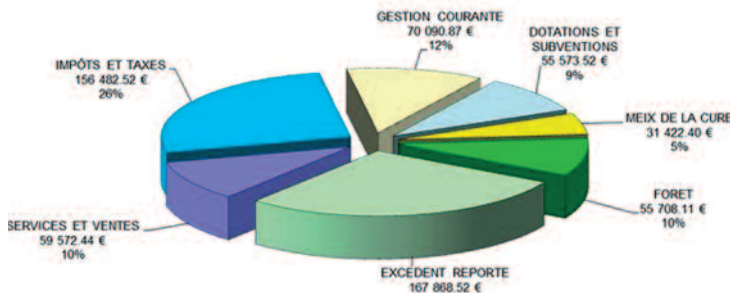
COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Au total, en 2012, les trois budgets représentent un total de dépenses de **676 464.04 €** pour un total de recettes de **819 261.56 €**, soit un excédent global de **142 797.52 €**. En ce qui concerne les investissements, ont été pris en compte les travaux de création de la liaison piétonne entre le centre-village et la rue du canal, via la passerelle sur l'Arnison, l'installation de radars

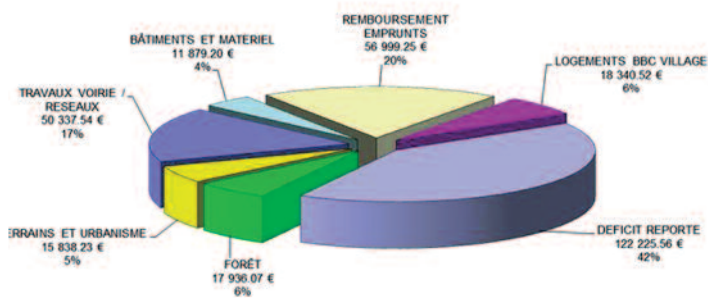
CA 2012 FONCTIONNEMENT / DEPENSES = 382 907.67 €



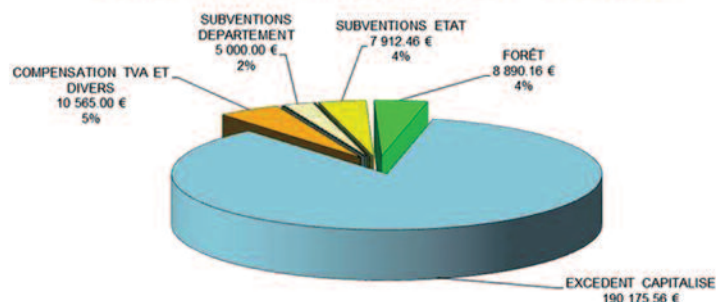
CA 2012 FONCTIONNEMENT / RECETTES = 596 718.38 €



CA 2012 INVESTISSEMENT / DEPENSES = 293 556.37 €



CA 2012 INVESTISSEMENT / RECETTES = 222 543.18 €



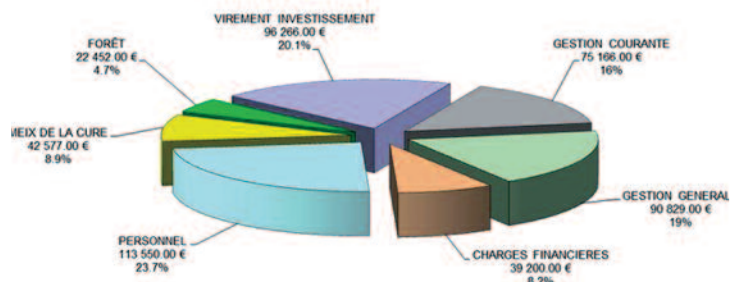
pédagogiques, l'amélioration de l'éclairage public, l'achat de terrain, la mise en place d'un défibrillateur, la pose de volets roulants électriques à la salle Georges Brassens, le remplacement de l'équipement informatique à la Bibliothèque, des études d'urbanisme (PLU et zone artisanale), des études d'avant-projet pour les futurs logements et l'atelier municipal, un remplacement de chaudière, des travaux de conversion forestière et les remboursement d'emprunts.

BUDGET PRIMITIF 2013

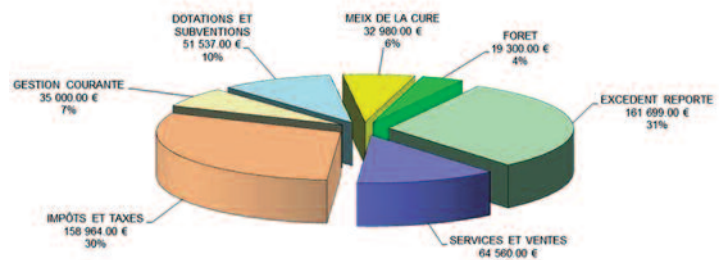
En 2013 les investissements vont se concentrer sur les travaux d'aménagement de quatre logements locatifs BBC dans la maison « Bonnaire » Grande rue, la construction d'un atelier municipal, l'installation d'un nouvel abri-bus devant la Mairie, ainsi que le remboursement des emprunts, travaux de conversion forestière, ...

En 2013, les trois budgets cumulés totalisent un chiffre d'affaire global de **1 266 707.00 €**, soit **1 222 707.00 €** de dépenses et une provision de **44 000.00 €**. L'équilibre financier est obtenu grâce aux subventions de l'Etat, de la Région et du Département, aux dotations de l'Etat, aux ventes de bois et aux recettes fiscales provenant des impôts locaux - taxes foncières (bâti et non bâti), taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises et les réseaux. Cette année encore, malgré les réformes et le gel des aides, les taux de la fiscalité ne sont pas augmentés.

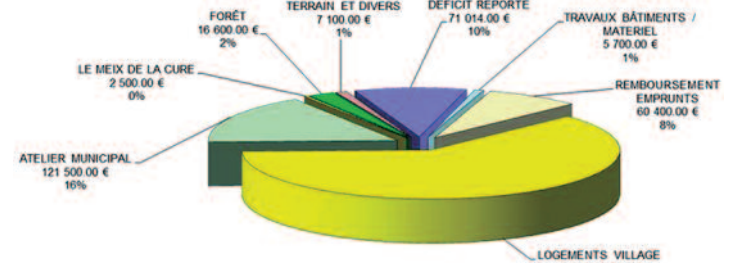
BP 2013 FONCTIONNEMENT / DEPENSES = 480 040 €



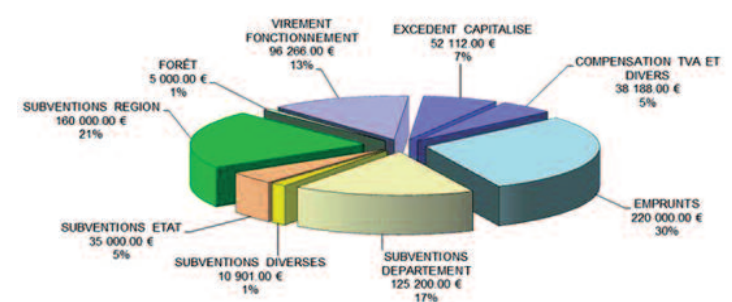
BP 2013 FONCTIONNEMENT / RECETTES = 524 040 €



BP 2013 INVESTISSEMENT / DEPENSES = 742 667 €



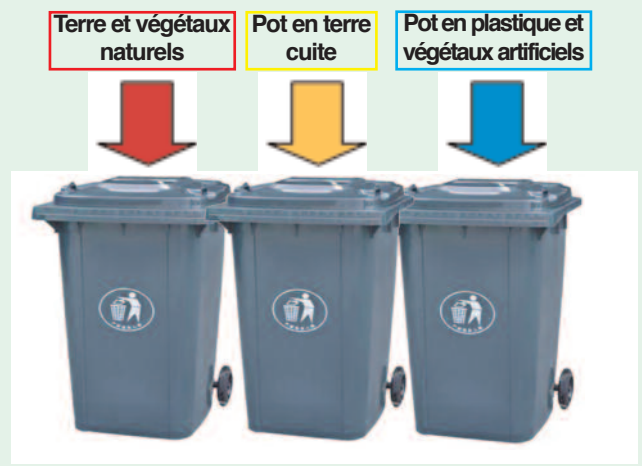
BP 2013 INVESTISSEMENT / RECETTES = 742 667 €



TRI DES DECHETS AU CIMETIERE

Trois poubelles de 360 litres ont été installées au cimetière en remplacement de l'unique poubelle de 660 litres. **Elles permettent désormais de récupérer et de trier les déchets venant exclusivement du cimetière.** Les déchets doivent être préalablement triés avant d'être déposés dans les poubelles, selon trois catégories conformément à la signalétique, cela permettra de les recycler :

Un grand merci à tous ceux qui s'impliquent dans les gestes quotidiens de tri et de réduction des déchets.



« AMELIORATION ENERGETIQUE ET ADAPTATION DES LOGEMENTS PRIVES »

Depuis un an, la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône est partenaire du Programme d'Intérêt Général du Pays Plaine de Saône Vingeanne qui permet aux propriétaires (occupants ou bailleurs) de bénéficier, sous certaines conditions, d'un accompagnement technique et administratif gratuit. Des subventions peuvent être mobilisées pour accompagner la réalisation de leur projet de travaux (adaptation, économies d'énergie, remise aux normes...).

En 1 an, l'opérateur a enregistré plus de 220 demandes de renseignements. Il a réalisé plus de 70 visites - conseils au domicile des ménages. 32 logements ont reçu un accord des partenaires financiers pour le subventionnement de leur projet, correspondant à un montant total de travaux d'environ 1 million d'Euros et à plus de 300 000 € de subventions versées par l'ANAH et le Conseil Général de la Côte d'Or. Le taux moyen de subvention observé est d'environ 50% du montant des travaux.

Exemples de réalisation sur le canton d'Auxonne

➢ Un couple de retraité souhaite installer un monte-escalier pour leur permettre d'accéder à leur étage en toute sécurité. Ces travaux ont été validés par un ergothérapeute et lui sont parus nécessaire au vu de l'état de santé des occupants de la maison.

Pour un coût de travaux de 8 815 €, nous avons pu obtenir auprès de l'ANAH une subvention de 3 085 € ainsi qu'une subvention de 2 500€ auprès de la caisse de retraite. Soit un total de subvention de 5 585 € ou 63 % du montant HT des travaux.

➢ Un couple de retraité souhaite réaliser des travaux d'économie d'énergie. La visite gratuite du technicien a permis de préciser le projet pour permettre à ce couple d'obtenir 6 483 € de subvention pour l'installation d'une chaudière, de fenêtre et de Ventilation. C'est donc 72 % d'un montant de travaux s'élevant à 9 000 € qui ont pu être subventionnés. Ces travaux ont permis à ce couple d'économiser 658 € sur leur facture énergétique annuelle.

➢ Un propriétaire bailleur souhaite remettre en état une vieille maison particulièrement dégradée en vue d'une mise en location conventionnée avec l'ANAH. Les travaux de gros œuvre, de menuiserie, de chauffage etc. se sont élevés à 94 617 €. Il a pu obtenir une subvention de 28 409 € (hors déduction fiscale et crédit d'impôt mobilisable). Ce propriétaire loue maintenant une maison de bonne qualité et d'une centaine de mètres carrés pour un loyer de 537,80 €.



Contacts:

Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat
PACT de Côte d'Or,

<http://www.pactcotedor.fr>

Téléphone : 03 80 60 83 15

Ou

Stéphanie DEL VECCHIO

Animatrice habitat Pays Plaine de Saône Vingeanne

03 80 36 53 51 / 06 48 27 04 36

habitat@pays-saone-vingeanne.fr

SERVICES MUNICIPAUX - Site : www.mairie-soirans.fr

- **Secrétariat de Mairie** : Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30

Tél. 03 80 39 43 58 – Télécopie : 03 80 39 04 96 - Courriel : mairie.soirans@wanadoo.fr

- **Secrétariat SIVOS (écoles)** : Jeudi matin, à la Mairie – Courriel : sivos.pluvetsoiranstreclun@orange.fr

- **Bibliothèque** : Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30

Tél. 03 80 39 43 58 - Courriel : bibliotheque.soirans@wanadoo.fr

SERVICES INTERCOMMUNAUx – Site : www.cc-auxonnevaldesaone.fr

- **Accueil périscolaire, restauration scolaire** : tous les jours d'école (tél. 03 80 31 48 29)

- **Centre de loisirs** : mercredi et vacances scolaires

- **Crèche, halte-garderie (à Auxonne)** : du lundi au vendredi

- **Relais Petite Enfance – Assistantes maternelles** (itinérant – tél. 03 80 57 37 56 ou 06 46 38 50 33)

- **Ecole de musique et de danse (à Auxonne)** Tél. 03 80 27 03 20 – Télécopie : 03 80 27 03 21 – Courriel : cdc.avds@wanadoo.fr

Informations, Inscriptions, renseignements, menus : www.cc-auxonnevaldesaone.fr

- **Collecte des déchets** : jeudi matin, très tôt.

- **Déchèteries** : Pont et Athée / Tél 06 70 77 45 63

PONT: Mercredi et Vendredi 14 h à 17 h 45

Chemin de la Tille Mardi et Samedi 8 h 30 à 11 h 45

ATHÉE: Mercredi et Vendredi 8 h 30 à 11 h 45

Route de Magny Mardi et Samedi 14 h à 17 h 45